



EXPERT EN SÉCURITÉ PRIVÉE

D
O
S
S
I
E
R

SSIAP 2 - Chef
d'Équipe de
Service de
Sécurité Incendie
et d'Assistance à
Personnes

D'INSCRIPTION

Date de la session : du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

Site d'inscription : Hagondange Marolles Saverne Strasbourg Aubagne

Cochez la case correspondante

IESC se réserve le droit de reporter, d'annuler tout stage en fonction du nombre minimum de stagiaires inscrits.

Les documents du dossier : (à joindre impérativement)

Attestation S.S.T. ou PSE1 en cours de validité (moins de 1 an) OU PSC1 en cours de validité (moins de 2 ans).

Diplôme qui vous a permis d'exercer en tant qu'agent de sécurité (article 4§2, article 15§1 et 2, annexe V 2^{ème} partie) recyclé à jour.

Attestation de l'exercice d'agent de sécurité incendie durant au moins 1607h sur les 24 derniers mois (article 4 §2, article 5§1).

Certificat médical datant de moins de 3 mois conforme à l'annexe VII de l'Arrêté du 2 mai 2005 modifié (ci-joint, article 5§1).

Pièce d'identité.

Photo d'identité couleur.

Pour un financement personnel ou en partie, joignez la totalité du règlement même si celui-ci est en plusieurs versements.

1. Votre identité :

Civilité : Mme. M.

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Lieu de naissance : _____ Dpt. : ____

Pays : _____ né(e) à l'étranger

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel. fixe : _____ Tel. portable : _____

Mail : _____

Cochez une ou plusieurs cases, après être sûr du ou des financeurs participant à cette formation.

Personnel

Conseil Régional (ne pas remplir module 2)

France Travail (ne pas remplir module 3)

Entreprise

Mon compte formation (ne pas remplir module 3)

Autres : _____

N° Dossier : _____

2. Qui vous a inscrit à la formation :

Vous-même

Entreprise

Si le financement est par votre entreprise, remplir les informations ci-dessous.

NOM DE L'EMPLOYEUR ou NOM DE L'ORGANISME :

Personne à contacter au sein de l'organisme :

M. Mme. _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Tel. : _____

Mail : _____

3. Modalité de Paiement :

Chèque (à votre nom)

Espèce

Mon Compte Formation

France Travail

CB

Virement

Si par virement : **IBAN : FR 76 3008 7335 5700 0695 4819 992**

BIC : CMCIFRPP

Veuillez préciser l'intitulé du stage, la date du début et de fin de stage ainsi que votre nom. (Exemple : *MAC APS 15/06/2021 au 17/06/2021 M. DUPONT*)

4.

Possibilité de Règlement :

Cocher la case de votre choix de règlement:

1^{er} Choix : **Règlement de la totalité de la somme de 1 950,00 € TTC.**

Deux versements :

2^{ème} Choix : **- 1^{er} versement de 30% d'acompte à l'inscription soit 585,00 €, encaissé à réception et non remboursable.**

- 2^{ème} versement : le solde à encaisser à la fin de la formation soit 1 365,00 €.

3^{ème} Choix : **Nous consulter.**

Les diplômes et attestations ne vous seront délivrés qu'après encaissement de la totalité de la formation. Le montant de l'acompte sera encaissé même en cas d'annulation de l'inscription à la formation pour frais et démarches effectués par IESC Formation.

Veuillez renvoyer votre dossier complet :

Pour la région Grand-Est :

- Par mail à contact@iesc.fr **OU** Par voie postale au **35 bis rue Georges Wodli 57300 Hagondange.**

Pour le Sud-Est (Aubagne) :

- Par mail à aubagne@iesc.fr **OU** Par voie postale au **58 avenue du LABBE 13400 Aubagne.**

Tout dossier incomplet à la date de clôture d'inscription ne sera pas pris en compte.

Date et Signature :

Précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé»

Mention Légales: Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont destinées aux services des inscriptions et de l'organisation des formations IESC FORMATION. Elles font l'objet d'un traitement informatique destinée à IESC FORMATION pour la gestion de clients et de prospects d'IESC FORMATION. Ces informations seront conservées pendant 10 ans à compter de la date de leur collecte. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679), vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel pour des motifs légitimes, ainsi que d'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès, ces droits. Pour exercer vos droits, vous devez adresser un courrier au délégué à la protection des données d'IESC FORMATION, accompagné de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature, à l'adresse postale suivante : IESC FORMATION –Délégué à la Protection des Données – 35 bis rue Georges Wodli 57300 Hagondange.

Procédure d'Inscription SSIAP 2

L'inscription au SSIAP 2 Chef d'Équipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes, oblige à un travail administratif à effectuer par le candidat et par le centre de formation.

Afin de vous faciliter ces démarches suivez les consignes ci-dessous :

Munissez-vous obligatoirement de votre carte SST valide et de votre pièce d'identité le 1^{er} jour de la formation

Il vous faudra avoir obtenu le SSIAP1 à JOUR, avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité incendie pendant 1607 heures sur 24 mois dans un ERP, un IGH ou un bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail.

Être titulaire du SST/PSC1 valide.

Pour finir, veuillez nous faire parvenir ce dossier accompagné des différents documents demandés par :

Grand-Est :

Mail : contact@iesc.fr

Courrier ou en main propre à l'adresse suivante : **IESC FORMATION - 35 BIS RUE GEORGE WODLI - 57300 HAGONDANGE**

Sud-Est (Aubagne) :

Mail : aubagne@iesc.fr

Courrier ou en main propre à l'adresse suivante : **IESC FORMATION AUBAGNE - 58 AVENUE DU LABBE - 13400 AUBAGNE**

1^{er} cas :

SST encore valide mais arrive à échéance au moment de votre formation il faudra effectuer 1 journée de maintien des compétences (MAC SST).

2^{ème} cas :

SST jamais obtenu, il vous faudra alors effectuer la formation SST initiale de 2 jours.

(Exception: les personnes ayant obtenu leur SST ou MAC SST après 2015 pourront effectuer un simple maintien des compétences même si la date de validité est dépassée).

FINANCEMENT

Dans le cadre du financement avec MonCompteFormation (CPF) :

Il suffit de vous connecter sur votre compte formation et de procéder à votre inscription sur la formation de votre choix.

Dans le cadre d'une demande de financement avec France Travail :

Il vous faudra nous transmettre votre numéro identifiant de demandeur d'emploi (8 caractères dont 1 lettre). Par l'intermédiaire de logiciel KAIROS, nous vous envoyons votre devis dématérialisé sur votre espace personnel, vous n'aurez plus qu'à l'accepter pour que votre conseiller(e) étudie votre demande.